Le Lieut.-Col. F. Tetu, est par le présent mis sur la liste des officier surnuméraires, et le Lieut.-Col. De Montizambert prendra le comman dement de ce second bataillon de Québec.

Par ordre de son Excellence le Gouverneur en chef,

F. VASSAL DE MONVIEL,
Adjt.-Génl. des F. de M.

[No. 35.]

Bureau de l'Adjt.-Génl. des Milices,

QUEBEC, 22 Janvier 1828.

Les Officiers ci-dessus mentionnés, du 1er Bataillon du Comté de York ayant envoyé au Lieut.-Colonel Dumont la résignation de leurs commissions, exprimée dans un langage insolent et tout à fait peu convenable au caractère d'officiers, et à ce respect qui est dû pour une commission issue du représentant de Sa Majesté dans le Gouvernement de cette Province, le Gouverneur en chef déclare par ces présentes qu'il accepte leurs résignations, et en même tems enjoint au Lieut.-Colonel Dumont, ou à l'officier commandant le Bataillon du comté de York de considérer qu'en tous tems à l'avenir ces officiers ont été démis du service de Sa Majesté, et doivent être enrôlés comme de simples miliciens, et marqués comme ne méritant pas d'être encore recommandés comme officiers.

Capt.	Jean Girouard	Lieut.	Etienne Doiron
Do	Emerie Ferré	Do	Maurice Lemer
Do	R. O. T. de Montigny	Ens.	J. B. James
Do	Louis Masson	Do	J. B. Dumouchelle
Lieut.	J. B. Chéné	Do	Clet. Raizenne
Do	Eustache James	Do	J. B. Fortier
Do	Frs. Desvoyeau	Do	Noël Joannette
Do	Philibert Maillet	Do	Paul Brazeau.

Par ordre de son Excellence le Gouverneur Général et Commandant en chef.

(signé) F. VASSAL DE MONVIEL,
Adjt.-Génl. M. F.

Pour vraie copie.
F. VASSAL DE MONVIEL,
Adj.-Génl. M. F.